AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0251
FR0000072894-FS0111

14 février 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2014, le seuil de 20% des droits de vote[2], puis, le 12 février 2014, le seuil de 15% du capital de la société CAST et détenir, pour le compte desdits fonds, à cette dernière date, 1 810 412 actions CAST représentant 3 450 166 droits de vote, soit 14,74% du capital et 18,85% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions CAST sur le marché.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Au 10 février 2014, le déclarant détenait 1 877 540 actions CAST représentant 3 517 294 droits de vote, soit 15,29% du capital et 19,22% des droits de vote de cette société.

[3] Sur la base d'un capital composé de 12 283 334 actions représentant 18 300 186 droits de vote.